



*Le Directeur Général*

N.I.F.: A 0707219 F

**COMMUNIQUE OFFICIEL N° 01/057/DGI/DG/FACNO-TVA/FMK/2025**

Concerne : **INSCRIPTION SUR LA PLATEFORME « e-DEF » ET WEBINAIRES SUR LA FACTURE NORMALISEE A L'INTENTION DES CONTRIBUABLES ASSUJETTIS A LA TVA.**

Dans le cadre de l'effectivité de l'obligation de délivrance des factures normalisées à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2025, la Direction Générale des Impôts (DGI) invite tous les assujettis redevables de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) en général et en particulier ceux qui sont dans le processus d'homologation de leur système de facturation d'entreprise (SFE) à s'inscrire gratuitement dès maintenant sur la plateforme e-DEF de la DGI pour utiliser le e-UF ou le e-MCF. Il est rappelé que le e-UF vous permet de faire votre facture en ligne sans frais ainsi que le e-MCF relié à un SFE homologué.

L'accès à la plateforme e-DEF est réservé aux assujettis à la TVA ayant un numéro impôt valide avec un statut actif. Afin d'obtenir l'accès à la plateforme e-DEF, les contribuables doivent soumettre en ligne une demande de création de compte via le lien suivant : <https://edef.dgirdc.cd>. A la suite de cette soumission, un formulaire de demande d'accès leur sera transmis par courrier électronique. Ce formulaire devra être dûment rempli, signé par le représentant légal de l'entité candidate, et revêtu du cachet de l'entreprise. Il devra ensuite être retourné scanné par voie électronique à l'adresse suivante : [activation-edef@dgirdc.cd](mailto:activation-edef@dgirdc.cd)

Par ailleurs, il sera organisé, sur la période du 10 novembre au 19 décembre 2025 :

- des webinaires sur la généralisation de la facture normalisée, les lundi, mercredi et vendredi de 9H à 11H ;
- des séances de formation en ligne sur l'utilisation de « e-UF », les mardi et jeudi de 9h à 13h

L'accès aux webinaires et à ces séances de formation se fera à travers le lien ci-après :

<https://us06web.zoom.us/j/86115913637?pwd=W2RbV2IjmwQrT1ipfaPwfWyyvhShiv.1>

ID de réunion : 861 1591 3637

Code secret : 530683

La Direction Générale des Impôts compte sur le sens de responsabilité et le civisme fiscal des contribuables.

Fait à Kinshasa, le 10 NOV 2025

Barnabé MUKADI MUAMBA